

(11/11/20) Ce 12 novembre à 22h55(*), dans "complément d'enquête", France2 diffuse un documentaire sur la 5G, les études scientifiques et l'ICNIRP. Sur quatorze experts de l'ICNIRP, dix d'entre eux seraient exposés à un risque de conflit d'intérêts avec l'industrie des télécoms. Note de Teslabel : en 2020, l'ICNIRP a confirmé la valeur limite de 61 V/m qu'elle a établie en 1998; mais il s'agit encore et toujours d'un calcul théorique, que ses experts n'ont jamais trouvé le temps, en 22 ans, de vérifier en pratique sur eux-mêmes, par exemple en se laissant exposer à 60 V/m pendant ne fût-ce que quinze jours non stop, pour voir dans quel état ils en sortiraient !

"La France va prendre le tournant de la 5G", a tranché Emmanuel Macron, ironisant sur ceux qui préféreraient le *"modèle amish"* et le *"retour de la lampe à huile"*.

Ringards, les anti 5G ? Trop alarmistes à en croire le président ? Ou bien ont-ils raison de s'inquiéter ? Les ondes électromagnétiques générées par les antennes-relais et les smartphones seraient-elles dangereuses pour notre santé ? En pleine polémique, "Complément d'enquête" examine au plus près ces ondes invisibles qui angoissent une partie de la population.

Et si le problème venait des seuils limites d'exposition ?

Dans la Sarthe, un éleveur se demande si la mort mystérieuse de ses lapins n'est pas liée à l'antenne-relais toute proche. En Ile-de-France, un médecin du travail sonne l'alerte sur des cancers du cerveau à répétition au sein d'une entreprise baignée d'ondes électromagnétiques. *"Nous sommes au-dessous des seuils limites d'exposition"* clament à chaque fois les opérateurs et les fabricants. Mais si le problème venait justement de ces seuils limites ? Nous protègent-ils suffisamment ?

Enquête sur l'ICNIRP (International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection, en français Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants), une discrète organisation proche de l'industrie de la téléphonie qui a édicté les seuils pour la plupart des pays européens... il y a vingt-cinq ans !

Smartphones : quels critères d'homologation ?

Alors que certains scientifiques s'alarment d'une trop forte exposition des consommateurs aux ondes de leur smartphone, "Complément d'enquête" a testé une dizaine de modèles parmi les plus vendus en France. Respectent-ils tous la réglementation ? Les résultats de notre enquête

posent, là encore, bien des questions sur les critères d'homologation auxquels sont soumis les industriels.

[Une enquête réalisée par Nicolas Vescovacci et Vincent Buchy / Yemaya Production.](#)

Sommes-nous protégés par les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques ? Qui les fixe ?

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), en dessous de certaines valeurs limites d'exposition, les ondes électromagnétiques sont inoffensives. Quelles sont ces valeurs limites ? Pour ses antennes-relais, par exemple, la France (comme les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Brésil) fait partie des pays qui établissent ces seuils entre 28 et 61 volts par mètre (V/m) selon les fréquences. Ils sont censés nous protéger des seuls effets reconnus par tous les scientifiques : les effets thermiques.

En l'absence de consensus sur la question des autres effets éventuels des ondes électromagnétiques, "Complément d'enquête" s'est adressé à une ONG australienne indépendante. Avec son aide, les journalistes ont compilé plus de 2 000 études publiées dans des revues médicales de référence. Résultat : près de 68% de ces travaux concluent à la présence d'effets biologiques (démonstrés, mais ne déclenchant pas tous des pathologies graves) en dessous des valeurs limites d'exposition.

L'ICNIRP, le gardien du temple des valeurs limites

Ces valeurs limites protègent-elles vraiment notre santé ? Si l'on en croit trois des auteurs de ces études, *"ces limites n'ont rien à voir avec la santé publique". "Il y a neuf effets biologiques*

qui se produisent en dessous des seuils réglementaires. L'un d'entre eux est le cancer", précise le biochimiste américain Martin Pall. Selon Dariusz Leszczynski, spécialiste de biologie moléculaire, ces valeurs limites auraient "été adoptées à un niveau très haut, davantage pour aider l'industrie à se développer rapidement et à un meilleur coût que pour protéger la santé des utilisateurs de téléphones portables".

Par qui sont fixées ces valeurs limites ? Les recommandations que diffuse l'OMS depuis 1998 émanent de l'ICNIRP (en français Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants), créée en 1992 par Mike Repacholi, un biologiste australien... proche de l'industrie des télécoms.

Risques de conflits d'intérêts avec l'industrie des télécoms

Les scientifiques de l'ICNIRP sont-ils totalement indépendants ? Les journalistes de "Complément d'enquête" ont épluché les CV de ses quatorze experts. Dix d'entre eux seraient exposés à un risque de conflit d'intérêts avec l'industrie des télécoms. Tel l'Italien Guglielmo D'Inzeo, qui a été conseiller scientifique pendant deux ans pour l'opérateur Vodafone. Ou le Suisse Martin Röösl, chercheur dans une fondation financée par des opérateurs de téléphonie mobile. (note de teslabel : pour les 8 autres, voir l'extrait video; lien ci-dessous)

Quant au vice-président actuel de l'ICNIRP, il est l'ancien numéro 2 d'une association financée en partie par l'industrie des télécoms. Eric van Rongen est également conseiller à l'OMS. Les journalistes sont allés l'interroger à Rotterdam...

[Extrait video de "5G : l'onde d'un doute", à voir dans "Complément d'enquête" le 12 novembre 2020](#)

(*) quand la plupart des travailleurs dormiront déjà...